



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 octobre 2016

Présents : Alain TEULADE, Thérèse LASMARRIGUES MARQUIS, Philippe SANSAMAT, Thierry RABIER, Agnès AGUETTAZ, Suzy GLANDIER, Liliane GUICHARROUSSE, François MENVIELLE, Nadine PALASSIO, Sophie ROUVRAIS, Malika TRAISSAC

Absents excusés : Jean-Paul ETCHEGOIN, André LARTIGUE, Bernard MAZA, Pierre MENVIELLE

Procurator(s) : Bernard MAZA à Thérèse LASMARRIGUES-MARQUIS

Secrétaire : Nadège BERGÉ

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
- Point sur l'aménagement urbain
- Convention avec la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales)
- Adhésion à la plateforme SIG : GEO 64
- Tarifs des emplacements et des produits alimentaires pour le vide-greniers
- Décisions modificatives
- Renouvellement du groupement de commandes de la voirie
- Mise en place du nouveau régime indemnitaire : le RIFSEP
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de rajouter le point suivant : 'Prise de compétences en matière d'autorisation d'urbanisme et demande d'instruction des ADS à la CCPO' à l'ordre du jour

1. LE COMPTE-RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION A ÉTÉ ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2. PRISE DE COMPÉTENCES EN MATIÈRE D'AUTORISATION D'URBANISME ET DEMANDE D'INSTRUCTION DES ADS A LA CCPO

La loi ALUR prévoit la fin de la mise à disposition des services de la DDTM pour l'instruction des actes d'application du droit des sols au 1er janvier 2017 pour l'ensemble des communes dotées d'une carte communale et membres d'un EPCI de plus de 10 000 habitants.

Afin de bénéficier d'un service de proximité, il est possible d'anticiper la fin de la mise à disposition et d'adhérer au service instructeur intercommunal. Pour ce, il convient de prendre la compétence communale en matière d'autorisations d'urbanisme.

A Estos, le volume d'actes moyen sur les 3 dernières années est estimé à 45 actes bruts (21 certificats d'urbanisme a, 1 certificat d'urbanisme b, 19 déclarations préalables, 4 permis de construire) soit 24 actes pondérés.

Ce service sera facturé par la CCPO au prix de 125 € par acte pondéré. La pondération des actes est la suivante:

- Certificat d'urbanisme a: 0,2 acte
- Certificat d'urbanisme b: 0,6 acte
- Déclaration Préalable: 0,8 acte
- Permis de construire: 1 acte
- Permis d'aménager: 2 actes

Le conseil municipal décide avec 10 voix pour et 2 abstentions de bénéficier du transfert de compétences en matière d'actes d'occupation et d'utilisation des sols et d'adhérer au service instructeur des autorisations d'urbanisme de la CCPO à compter du 1er janvier 2017

2. POINT SUR L'AMÉNAGEMENT URBAIN

Monsieur Barth du cabinet ARTESITE a fourni les éléments afin de lancer la consultation pour les travaux d'aménagement urbain de la première phase de travaux qui correspond au secteur de la rue Jéliote. Les travaux sont divisés en deux lots :

- Lot n°1 : Terrassements et voirie
- Lot n°2 : Aménagement paysagers et immobiliers.

Le devis quantitatif estimatif pour le lot n°1 s'élève à 174 287.02€ HT et pour le lot n°2 à 44 902.00€ HT.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de prendre rendez-vous avec M. Barth pour avoir plus de renseignements sur la consistance réelle des travaux et le coût qui semble élevé par rapport à la surface des travaux. Un conseil municipal sera programmé assez rapidement pour reparler de la question plus en détails.

2. CONVENTION AVEC LA CNRACL

Le Maire rappelle aux conseillers que le Centre de Gestion assure le rôle de correspondant de la Caisse National de Retraite des Agents des Collectivités Territoriales (CNRACL) auprès des collectivités territoriales qui y sont affiliées.

En application d'une convention conclue pour la période 2015-2017, la CNRACL a confié au Centre de Gestion ce rôle de correspondant afin d'assurer une mission d'information des agents, de formation des collectivités, de suivi et de contrôle des dossiers sans aucune contribution à la charge de la collectivité.

Le Conseil Municipal décide donc à l'unanimité d'adopter cette convention entre le CDGFPT, la CNRACL et la commune

3. ADHÉSION A LA PLATEFORME SIG : GEO 64

Les services de l'APGL proposent une plateforme SIG, intitulée Géo64, mettant à disposition des collectivités un ensemble de couches d'informations (notamment un fond topographique, le plan et la matrice cadastrale, les photos aériennes...)

Or, les services de la CCPO mettraient en place une plateforme similaire. N'ayant pas assez de renseignements ce jour sur le logiciel proposé par la CCPO pour pouvoir comparer, cette question est reportée.

4. TARIFS DES EMPLACEMENTS ET DES PRODUITS ALIMENTAIRES POUR LE VIDE-GRENIERS

La commune (la commission loisirs plus précisément) a décidé d'organiser un vide-greniers le dimanche 16 Octobre.

Il était initialement prévu de mettre en place une régie de recettes pour pouvoir encaisser les produits des emplacements et des consommations. Or la mise en place de la régie étant trop contraignante, il a été décidé que le vide-greniers serait organisé par l'association Activ' Génération en partenariat avec le comité des fêtes. Il n'est donc plus nécessaire de voter les tarifs.

5. DÉCISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET PRINCIPAL

- **Le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**

Sur le budget primitif de l'année 2016, 5 000 € étaient prévus pour le FPIC.

La Préfecture a notifié que, pour la commune, le FPIC s'élève à 7 441 €.

Il convient donc de procéder à la décision modificative comme suit :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-2 441,00		
73925 (014) : Fonds péréquation des resso	2 441,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

- Travaux du fronton

Sur le budget primitif de l'année 2016, les travaux avaient été estimés à 89 900 €. Ce montant correspond au montant du marché (tous les lots compris + les frais annexes).

Pour ce qui concerne l'enrobé du terrain (12 000 €), ces travaux étaient prévus au BP 2016 sur l'opération « 30 – Voirie communale » (puisque c'est l'entreprise Laborde titulaire du groupement de commandes de voirie qui exécutera les travaux).

Il convient donc de procéder à un virement de crédits de 12 000 € entre l'opération - « 30 Voirie communale » et « 100 – Fronton » comme suit :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2151 (21) - 30 : Réseaux de voirie	-12 000,00		
2313 (23) - 100 : Constructions	12 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

- Travaux de l'église

Pour les travaux de l'église, les travaux d'accessibilité du cimetière (dallage des allées estimé à 10 000 €) n'étaient pas prévus au BP 2016.

Il convient donc de prendre des crédits inscrits sur l'opération « 130 – Agenda d'Accessibilité Programmé » pour les transférer sur l'opération « 40 – Réhabilitation de l'église » comme suit :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2313 (23) - 130 : Constructions	-10 000,00		
2313 (23) - 40 : Constructions	10 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

6. RENOUVELLEMENT DU GROUPEMENT DE COMMANDES DE VOIRIE POUR LES ANNÉES 2017/2018

- Adhésion au groupement de commandes de voirie

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Code des Marchés Publics, dans son article 8, autorise des collectivités à se regrouper pour faire effectuer des prestations par un même tiers. Il est judicieux d'utiliser cette opportunité pour le programme voirie des années 2017 - 2018.

Les communes de Asasp-Arros, Buziet, Escou, Estialescq, Estos, Eysus, Goès, Gurmençon, Herrère, Lurbe St-Christau, Précilhon, Saucède sont intéressées par ce type d'opération.

Le conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer au groupement de commandes pour effectuer des travaux de voirie pour les années 2017/2018.

- Désignation du représentant communal à la commission d'appel d'offre du groupement

La convention du groupement de commandes pour les travaux de voirie instaure la mise en place d'une commission d'appel d'offres propre au groupement qui désigne l'entreprise titulaire du

futur marché de travaux à bons de commande pour travaux de voirie sur les voies communales pour les années 2017/2018.

Le conseil Municipal désigne à l'unanimité M. Alain TEULADE pour représenter la commune à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes

6. MISE EN PLACE DU NOUVEAU RÉGIME INDEMINITAIRE : LE RIFSEEP

N'ayant pas assez d'éléments, la question est reportée à une prochaine séance

7. QUESTIONS DIVERSES

Plan communal de sauvegarde

La commission prévention/sécurité a travaillé en collaboration avec M. Labarthe de la CCPO sur le Plan Communal de Sauvegarde.

A ce jour, le PCS est terminé et est en attente de la validation de M. Labarthe.

La communication de ce PCS aux estosiens pourra être faite en même temps que la distribution des bulletins municipaux.

Subventions du département – Contrat de territoire

Monsieur le Maire fait état des subventions allouées par le conseil départemental suite au vote de la commission permanente du 23/09/2016 :

- 38 000 € pour les travaux d'aménagement urbain et paysager
- 13 000 € pour la mise en accessibilité de la mairie
- 8 712.73 € pour la création du fronton

Travaux d'accessibilité – local pour l'agent technique

Les travaux d'accessibilité de la mairie commenceront le 15/11.

A cette occasion, sera mis en place un local/vestiaire pour Marie-Claude Loustaunau afin qu'elle puisse se changer et entreposer les produits/matériels plus facilement.

Élagage des arbres

Agnès Aguetz fait part aux conseillers qu'une habitante de la commune se plaint que les branches d'un arbre situé sur le domaine public empiètent sur sa propriété.

Elle propose que la commission environnement fasse un inventaire des arbres à élaguer sur le domaine public et également de rappeler sur le bulletin municipal l'obligation qui incombent aux habitants d'élaguer leurs haies/arbres.

Achat de matériel de sonorisation

Deux devis ont été demandés pour l'achat d'un appareil de sonorisation :

- Dussau musique : 1 170.00 € TTC
- ELCOM-RESO : 1 436.00 € TTC

Le matériel sera donc commandé chez Dussau musique.

Radar pédagogique

Liliane Guicharrousse demande si le radar pédagogique sera bientôt mis en place. M. le Maire précise que M. Bourdeu-Daguerre du département a indiqué que le radar serait de nouveau installé dans les prochains jours.

Information conférence

Malika TRAISSAC indique pour information qu'une conférence « soins palliatifs en Haut Béarn et Soule » sera organisée le 3 novembre 2016 à Oloron-Sainte-Marie.

LA SÉANCE DU CONSEIL EST LEVÉE À 20H30.